

**ÉLECTIONS :**

Les élections départementales et régionales auront lieu le même jour :

**Les dimanches 20 et 27 juin de 8h à 18h à la salle des fêtes.**

Chaque électeur peut disposer de 2 procurations. Nous vous rappelons que la carte d'identité est obligatoire pour pouvoir procéder au vote. Un dispositif de circulation sera mis en place pour respecter les distanciations sociales et le port du masque est obligatoire. Nous vous invitons également à vous munir de votre stylo personnel.

**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :**

Vu les conditions sanitaires, la municipalité n'organisera pas de concours communal des maisons fleuries, mais le 'jury fleurissement d'Alsace' a délégué pour récompenser les initiatives des particuliers.

Pour participer, tous les administrés le souhaitant, peuvent concourir par le dépôt de leurs photos numériques auprès d'Alsace Destination Tourisme, sur le site internet : <http://www.fleurissement.alsace> à partir de septembre 2021.

Chaque candidat enverra de 3 à 5 photos datées, comprenant un visuel de la maison, un visuel de loin débordant légèrement sur les voisins, un visuel de chaque façade visible de la rue et éventuellement un ou deux gros plans.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête sur l'éclairage public et nous vous en remercions.

Vu le nombre important de réponses favorables (94%), il a été décidé que l'éclairage public serait éteint **de 23h à 4h30 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Seuls les abords de la mairie resteront éclairés (emplacement du défibrillateur).

**MARCHÉ DES PRODUCTEURS :**

Le marché des producteurs revient le **SAMEDI 19 JUIN de 8h à 12h**, place de la salle des fêtes. Les restrictions sanitaires ayant évolué, vous pourrez découvrir de nouveaux producteurs.

**INCIVILITÉS :** il est rappelé certaines règles :

- ✓ **Respecter la propreté des espaces publics :** masques jetés au sol, débordements aux containers 'papier', déjections canines au sol, dégradations des décorations du village.
- ✓ **Respecter les espaces naturels :** éviter de piétiner les prairies, ne pas détériorer les clôtures, rester sur les sentiers, tenir les chiens en laisse.
- ✓ **Respecter le voisinage :** l'usage des tondeuses et engins bruyants est réglementé. En semaine de 7h00 à 20h00, le samedi de 9h00 à 19h00 et les jours fériés de 9h00 à 12h00. (Voir arrêté municipal n°2007-49, consultable en mairie)

**PISCINES :**

Afin d'éviter des recherches de fuites d'eau inutiles, veuillez signaler votre éventuel remplissage ou mise à niveau en eau de votre piscine auprès de la mairie au 03.89.47.57.13. Merci de votre participation.

**DOSSIERS D'URBANISME :**

Pour toutes demandes d'urbanisme, dépôt de demande préalable ou de permis de construire, merci de contacter préalablement la mairie pour **prendre rendez-vous** au 03-89-71-09-41 ou par mail à [mairie.frel@wanadoo.fr](mailto:mairie.frel@wanadoo.fr).

### **RELEVÉS COMPTEUR D'EAU :**

Le relevé des compteurs d'eau effectué par les ouvriers communaux étant actuellement impossible, nous vous prions de bien vouloir nous retourner la carte ci-jointe dûment complétée ou de nous envoyer un mail avec vos noms, adresse et relevé de compteur à l'adresse mail suivante: [eau.freland@orange.fr](mailto:eau.freland@orange.fr), **avant le 20 juin**, afin d'établir les factures d'eau pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Les personnes rencontrant des difficultés pour relever leur compteur sont invitées à contacter la Mairie pour organiser le passage d'un ouvrier.

### **RÉSERVOIRS D'EAU :**

Un nettoyage des réservoirs d'eau aura lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 11 juin 2021.

### **SERVICE JEUNESSE :**

Le "service jeunesse" de la communauté de communes propose des activités pour les jeunes de 6 à 17 ans durant les congés d'été. Consultez le site de la CCVK pour en prendre connaissance : <https://www.cc-kaysersberg.fr/enfance-ccvk/jeunesse/service-jeunesse.htm>

### **NAVETTES DES CRÊTES :**

La « Navette des crêtes » reprend du service cet été.

**Tous les jours, du 17 juillet au 15 août 2021**, prenez de la hauteur en toute sérénité.

En famille ou entre amis, à pied ou à vélo, venez découvrir les sommets emblématiques du massif, déguster une tarte à la myrtille avec vue panoramique et parcourir les sentiers mythiques !

Horaires, tarifs et liste des arrêts dans la vallée de Kaysersberg : <https://www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes>.

### **PACTE -15 : UN PROGRAMME POUR RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA VALLÉE**

**Vous pouvez bénéficier du programme PACTE -15 si :**

- ✓ Vous êtes propriétaire de votre logement et que vos revenus sont faibles
- ✓ Vous être propriétaire d'un logement que vous louez à des ménages à faibles revenus

**Pourquoi s'inscrire au programme PACTE -15 ?**

- ✓ Réduire mes factures de chauffage
- ✓ Améliorer le confort de mon logement
- ✓ Augmenter la valeur de mon patrimoine
- ✓ Le cas échéant, pouvoir continuer à louer le logement après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (*date à partir de laquelle les logements « passoires thermiques » ne pourront plus être loués*)

**Quels sont les avantages du programme PACTE -15 ?**

Les propriétaires inscrits au programme Pacte -15 bénéficieront d'un accompagnement gratuit pour toutes leurs démarches et travaux :

- ✓ Etat de la situation du foyer et du logement
- ✓ Diagnostic énergétique du logement
- ✓ Conseils sur les travaux à réaliser et les aides disponibles
- ✓ Aide à la constitution des dossiers de demandes de subvention
- ✓ Suivi des travaux

**Comment bénéficier du programme PACTE -15 ?**

Simplement en contactant la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg :

- ✓ Par téléphone : 03 89 78 44 81
- ✓ Par mail : [info@cc-kaysersberg.fr](mailto:info@cc-kaysersberg.fr)

La CCVK analysera votre demande et vous proposera, le cas échéant, un accompagnement personnalisé gratuit.